



Question sur le droit de mes enfants

Par **titi**, le **11/06/2010** à **19:01**

Bonjour, je me suis séparé de mon ex avec lequel j'ai eu 4 enfants. À présent, je suis remplacé avec quelqu'un qui travaille, on va se marier et on a eu un enfant. MAIS 4 AUTRES ENFANTS VEULENT VOIR LEUR PÈRE QUI EST REMPLACÉ MAIS CELUI-CI NE LES PREND QUE TRÈS RAREMENT. POURTANT, JE LUI AI JAMAIS DEMANDÉ DE PENSION ALIMENTAIRE. J'AIMERAISSAVOIR QU'ELLES RECOURS IL EXISTE POUR SAVOIR SI IL EST EN DROIT DE NE PAS S'OCCUPER D'EUX MÊME S'ils ONT ÉTÉ RECONNUS PAR LEUR PÈRE.

Par **kindermaxi**, le **12/06/2010** à **08:15**

Bonjour, Le DVH est un droit et non un devoir, donc aucune obligation pour le parent en bénéficiant. Il vient, il ne vient pas, sur certaine ordonnance il y a juste une obligation d'en informer l'autre parent. Certains débiteurs (pour votre cas le père) quand ils sont contraints de payer une pension, du jour au lendemain refont surface. Quand le porte-monnaie est touché, ça peut faire prendre conscience de plein de choses. Bonne journée.